

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1972.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), sur la proposition de loi, ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, complétant la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3°, du Code civil,

Par M. Lucien de MONTIGNY,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 20 décembre 1972. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 19 décembre 1972, page 3246, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, président ; Marcel Champelx, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Plot, Jean Sauvage, vice-présidents ; Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli, secrétaires ; Jean Auburtin, Jean Bénard Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, André Fosset, Henri Fréville, Jacques Genton, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Pierre Mailhe, Pierre Marilhac, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Fernand Verdelle, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2576, 2733 et in-8° 733.

Sénat : 136 (1972-1973).

Marchés. — Code civil - Contrats.